

O B J E T :

Passage des tournées BARET

Réunion du 31 Juillet 1965

65133

Le trente et un juillet mil neuf cent soixante cinq, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député-Maire, d'après convocations faites le 27 Juillet 1965 .

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député-Maire, MM. MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTRÉAU, OSQUIGUIL, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, LANUSSE, REIX, CAMBLONG, BEPOUS, NARTEAU, GACHET, VULTAGGIO, POUGET, BERLAND .

Représentée : Mme BIDEAU par M. de LIPKOWSKI .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de permettre l'application des taxes à demi-tarif en faveur des Tournées Charles BARET pour les représentations prévues à ROYAN au Casino Municipal, il est nécessaire qu'un contrat de concession soit passé entre la Ville et les organisateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande présentée par les Tournées Charles BARET en vue d'obtenir les taxes à demi-tarif,

Vu l'accord de la Société d'Exploitation Provisoire du Casino Municipal sur les dates des quatre représentations prévues,

Vu le projet de contrat présenté,

DECIDE ,

- de donner un avis favorable au projet de contrat à passer entre la Ville de Royan et les Tournées Charles BARET pour les représentations qui auront lieu durant l'été 1965 dans la salle du Casino Municipal, savoir :

./.

- samedi 31 Juillet 1965 - " MARY-MARY "
- samedi 7 Août 1965 - " La Crécelle "
- samedi 14 août 1965 - " Nina "
- samedi 21 août 1965 - " Les parents terribles "

- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdit.
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme au registre,

Pr le D^uputé Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

APPROUVÉ



ROCHEFORT-MER, le ~~10~~ **10** AOÛT 1965

Le Sous-Préfet,

pour le Sous-Préfet
le Secrétaire Général
de la Préfecture

signé : LALANDE



POUR COPIE CONFORME

Rochefort, le ~~10~~ **10** AOÛT 1965
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef,

[Handwritten signature]

AVENANT DE CONCESSION DU CASINO MUNICIPAL

Sur proposition de Mr GENTY , Directeur du
CASINO MUNICIPAL ,

ENTRE LES SOUSSIGNES

1°) Monsieur le Maire de la Ville de ROYAN , agissant
en cette qualité ,

d' UNE PART ,

2°)-et les Tournées Charles BARET, 87 Rue Taitbout -PARIS 9

d' AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Est concédée aux Tournées Ch; BARET , sus nommées ,
l'exploitation du CASINO MUNICIPAL , aux dates ci-dessous , avec
le soin d'assurer au cours de la saison d'été 1965 les
spectacles de comédie suivants :

SAMEDI 31 JUILLET	1965	:	"MARY - MARY "
SAMEDI 7 AOUT	1965	:	"LA GRECELLE "
SAMEDI 14 AOUT	1965	:	"NINA "
SAMEDI 21 AOUT	1965	:	" LES PARENTS TERRIBLES "

CONDITIONS

Le Casino en ordre de marche sera mise à la
disposition des Tournées Ch; BARET, pour valoir détaxe.

Si le Casino venait à être fermé par suite de mesures
de police , d'un incendie, de calamité publique ou d'un cas
de force majeure , la Ville ne devrait aucune indemnité aux
Tournées Ch. BARET ?

Les Tournées Ch. BARET se conformeront à toutes les
dispositions qui régissent le Casino et qui font l'objet des
arrêtés municipaux actuellement en vigueur, et à celles qui
pourraient être reconnues ultérieurement nécessaires.

Le prix des places sera fixé en accord avec la Direction
du Casino .

Le Présent contrat est exonéré des droits d'enregistre-
ment en application de l' article 4 du décret N° 54-1318 du
31 Décembre 1954 .

Fait en triple exemplaire , le 27 Juillet 1965

L'ORGANISATEUR

Tournées Ch. BARET S.A.
87, Rue Taitbout, 87
PARIS



LE MAIRE
Pour le Maire, Maire,
l'Adjoint-Délégué 1

APPROUVE

ROCHEFORT-MER, le **10 AOUT 1863**
Le **Sous-Préfet**

pour le **Sous-Préfet**
le Secrétaire Général de la Préfecture
signé : LALANDE

POUR COPIE CONFORME

Rochefort, le **10 AOUT 1863**
Le **Sous-Préfet**

pour le **Sous-Préfet**

Le Secrétaire

Lalande



20

TOURNÉES CH. BARET

FONDÉES EN 1891
S.A. au Capital de 15.000 Frs



PARIS, le 19 AOUT 1965

Monsieur le Maire
de la Ville de
ROYAN (Ch. Mme)

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 courant des plis de laquelle nous avons bien retiré:

- un exemplaire de la délibération du Conseil Municipal en date du 31 Juillet 1965.
- un exemplaire du contrat correspondant.

Avec nos remerciements, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée et dévouée.

Pr. M. HAUTIN